

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

25^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE SUMENE

Les 06 & 07 Mai 2023

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIGALOISE - ST HIPPOLYTE DU FORT -
Organise, en qualité d'organisateur administratif, les 6 et 7 Mai 2023 avec le concours de l'Association Cévennes Auto Moto de SUMENE :

Une épreuve automobile régionale dénommée : 25^{ème} Course de Côte de SUMENE 2023

Cette épreuve compte pour : La coupe de France de la montagne 2023 coefficient 1, le championnat de la Ligue régionale Occitanie Méditerranée, le challenge ASA CIGALOISE / GT2I 2023.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale Occitanie Méditerranée sous le numéro **CC6/2023** en date du **14 FÉVRIER 2023**. et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **131** en date du **14 FÉVRIER 2023**

Organisateur technique

Nom : DUCROS Thierry

Adresse : ACAM de SUMENE – Mairie – 30440 SUMENE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs : **Mr VATON Jean Louis**.....Licence n° 5493/0809
Commissaires Sportifs **Mr DECARPENTRIE Max**.....Licence n° 3433/0809
Mr PASCAL Jean-François.....Licence n° 2806/08/01

Directeur de Course : **Mr DEVAUX Marcel**.....Licence n° 205808/0809
Directeur de Course Adjoint : **Mme CHANTAGREL Nathalie**.....Licence n° 9549/0801

Commissaires Techniques : **Mr MANGEMATIN Christian**Licence n° 6507/0801
Mr MOLINES Michel Licence n° 9502/0801

Chargé de la mise en place des moyens : **Mr DUCROS Thierry**.....Licence n° 5153/0809

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : **Mme VIDAL Magali**.....Licence n° 179595/0804

Chargé des commissaires de route : **Mr ARGELES Xavier**.....Licence n° 162782/0805

Classements (Informatique) : **Mrs Jean-Louis MARIN – Philippe GIRY**

Chronométrateurs (Départ) : **Mr BASTID Alain**Licence n°155491/0808
: **Mme GUIONNET Isabelle**Licence n° 226362/0809
Chronométrateurs (Arrivée) : **Mme VERMEERSCH Laetitia**.....Licence n° 196290/0809
Mme JOLY-DEGARDIN MichelleLicence n° 197168/0808

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée Mr -----Licence n°

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 02 Mai 2023 à 24 h 00.
Publication de la liste des engagés le 05 Mai 2023.
Vérifications administratives le samedi 06 Mai 2023 de 15 h à 18 h 45.
Vérifications techniques le samedi 06 Mai 2023 de 15 h15 à 19 h 00.

Briefing des commissaires le dimanche 07 Mai 2023 à 8 h sur la place du plan à SUMENE

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 07 Mai 2023 à 8 h 45.
Essais chronométrés (2 montées) le dimanche 07 Mai 2023 de 9 h à 12 h.

IMPERATIVEMENT DANS L'ORDRE DECROISSANT DES NUMEROS DE COURSE.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 07 Mai 2023 à 12 h 30.

Course

1^{ère} montée le dimanche 07 Mai 2023 à partir de 13 h 15
2^{ème} montée à la suite de la première montée à partir de 14 h 30
3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée à partir de 15 h 45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage place du plan à SUMENE.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc d'arrivée.

PODIUM le dimanche 07 Mai 2023 à 18 h sur la place du plan à SUMENE
Remise des prix le dimanche 07 Mai 2023 à 18 h, sur la place du plan à SUMENE

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le dimanche 07 Mai 2023 à 7 h 15 sur la ligne de départ
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 06 Mai 2023 de 15 h à 18 h 45.

Vérifications techniques le samedi 06 Mai 2023 de 15 h15 à 19 h 00.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Yannick VIVENS 4 rue des écoles 30440 SUMENE
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire (original) ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 06 Mai 2023 à 18 h 45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la réunion est prévue le dimanche 07 Mai 2023 à 7 h30.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2023.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CIGALOISE

2 place du marché – BP 33 - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Tél : 04 66 77 67 73 - mail: asacigaloise30@gmail.com Jusqu'au mardi 02 Mai 2023 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 360 €, réduits à 180 €, (licencié ASA Cigaloise 170 €) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **par chèque à l'ordre de L'ACAM SUMENE.**

Licence à la journée : Conditions de délivrance - Titulaire du permis de conduire – Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile - Participation : Valable pour une seule participation à une épreuve régionale de Course de Côte du calendrier de la FFSA .

Participation uniquement aux groupes F2000 – N – FN – A – FA – FS – FC - GT de Série —
.75 € à l'ordre de ASA CIGALOISE

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation et du certificat médical (**délivré par le médecin traitant, pour les licences à la journée**).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.2023

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.2023.

4.2.4. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte. 2023.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte. 2023.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2023.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte. 2023.

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve. ;;;

Publicité optionnelle : En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de SUMENE a le parcours suivant :

Départ Sur la D11, à 100 m après le carrefour D11 et D20.

Arrivée Sur la D11A à 2 km après le départ.

Pente moyenne 7 % - Longueur du parcours 2 km.

Modalités de retour au départ derrière la voiture du directeur de course.

Parc de départ sur la D11, 200m avant la ligne de départ

Parc d'arrivée sur la D11, 200m après la ligne de d'arrivée.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera depuis le parc <<concurrents>> par la D20 et la D11.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : sur la D11

se fera de 30' en 30'

Rappel : les conducteurs devront se ranger file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2023.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés pour tous les groupes sur la commune de Sumène.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 06 Mai 2023.
Les remorques devront être garées dans le parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la place du plan à SUMENE.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de plan à SUMENE

Pendant les essais et la course au parc départ sur la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée sur la place du plan à SUMENE

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Sur la ligne de départ de 9 h à 17 h 30.

Téléphone permanence n° 06 14 33 35 24

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SUMENE - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera distribuée contre élargement, aux vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte. 2023

La procédure de départ se fera aux feux tricolores, chaque 30 secondes.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte. 2023

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p Trophée Jean-Marc MAURIN

Le trophée sera remis au meilleur cévenol des bassins Suménois, Gangeois et Viganais qu'il devra remettre en jeu l'année suivante.

10.2p Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE	1er	2ème	3ème
1er	300 €	170 €	2 à 4 partants	100 €		
2ème	200 €		5 à 8 partants	160 €	100 €	
3ème	150 €		9 & plus partants	160 €	140 €	110 €
	Classement	Féminin	1er	90 €		

10.3p Coupes

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

NB: Les prix et coupes aux groupes, au scratch et à la classe ne sont pas cumulables.

Les prix sont prévus pour un minimum de 60 partants.

En dessous de 60 partants, les prix présentés ci-dessus seraient baissés de 30%.

Deux commissaires seront récompensés.

10.4p Podium

Remise des prix le dimanche 07 Mai 2023 à 18 h 00, sur la place du plan à SUMENE.

La remise des prix se déroulera à salle du digue dan à SUMENE.

10.6P. Remise des chèques et palmarès

Les chèques des concurrents correspondant à leurs prix leur seront envoyés le lundi 08 Mai 2023.

Les coupes et palmarès seront distribués le dimanche 07 Mai 2023 à 18 h 00 à la remise des prix.